

Arrêtés préfectoraux / nuit du 31 décembre

Le préfet du Val d'Oise a pris deux arrêtés pour la nuit de la Saint Sylvestre interdisant :

- l'acquisition et la détention des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, du lundi 20 décembre 2021 à partir de 8H jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 8h.
- la distribution de carburant dans des conteneurs individuels ainsi que leur transport, du mercredi 22 décembre 2021 à partir de 00h00 jusqu'au lundi 3 janvier 2022 à 8h.

Les deux arrêtés sont détaillés dans les documents à télécharger.

Documents Arrêtés détaillés